

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 47 (1911)
Heft: 13

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

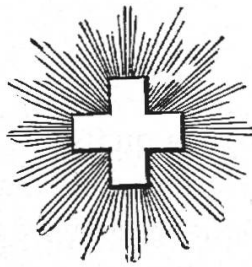
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

XLVII^{me} ANNÉE

N^o 13.



LAUSANNE

1^{er} avril 1911.

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

SOMMAIRE : *Le problème pédagogique. — Un asile pour enfants faibles d'esprit dans le Jura. — Revue de la Suisse allemande. — Chronique scolaire : Vaud, Berne. — Bibliographie. — PARTIE PRATIQUE : Leçons de choses. — Histoire. — Dictée.*

LE PROBLÈME PÉDAGOGIQUE

Comme tant d'autres pédagogues, M. Jules Dubois, docteur en philosophie, a essayé de résoudre, lui aussi, le grand problème pédagogique.

Le volume qu'il vient de publier (*Le problème pédagogique*, Paris, Alcan, éditeur) ne manque pas d'intérêt. Dès le début, l'auteur déclare qu'il ne s'arrêtera pas aux mérites des différentes méthodes qui toutes appellent des discussions sans résultats. Si le problème pédagogique n'est pas encore résolu, c'est qu'il est mal posé; on peut le résumer en quelques mots : formons des maîtres ayant une forte individualité.

L'individualité du maître, telle est, pour M. Jules Dubois, le but de toute bonne pédagogie. Ce développement ne peut s'acquérir qu'à l'école de la philosophie. Le maître sera capable ainsi de discerner les goûts et les aptitudes de ses élèves, afin de développer, chez ces derniers, tout ce qui forme la personnalité. Pour cela, pas n'est besoin d'avoir recours à des programmes et des méthodes tous plus imparfaits les uns que les autres et l'auteur avoue franchement qu'il ne leur accorde qu'une valeur toute secondaire. Sa pédagogie consiste à fuir le plus possible les chemins battus. Elle est, en un mot, purement individualiste.

Tels sont, à peu de chose près, les principes de M. Jules Dubois,

et, à la réflexion, nous voyons qu'ils ne s'éloignent guère de ceux de J.-J. Rousseau. Nous retrouvons dans « Le problème pédagogique » les mêmes inconséquences que dans « l'Emile ». A vouloir trop dégager l'individualité du maître, on finit par en faire un être d'exception, foncièrement différent du milieu dans lequel il doit vivre. De plus, songez à la pitoyable éducation que recevrait un élève subissant l'influence de plusieurs de ces maîtres à forte individualité. Chacun voulant façonner l'esprit de l'élève d'après son caractère propre, le second maître ne manquerait pas de détruire systématiquement l'influence du premier et ainsi de suite jusqu'au moment où l'enfant, complètement dérouté, ne saurait plus à quel saint se vouer. Il est clair que toutes ces influences opposées amèneraient une véritable anarchie dans l'enseignement et cela suffit à proclamer la faillite d'une telle pédagogie.

Une idée chère à M. Dubois, et qui montre clairement que sa pédagogie est par trop aristocratique pour nous, serait de former une élite intellectuelle qui aurait une influence prépondérante dans l'Etat.

Cette idée-la, comme vous le voyez, n'a rien de démocratique et je ne crois pas que — pour le moment — nous soyons menacés d'un régime politique basé sur de semblables principes. Elle n'est, du reste, pas neuve, et les pays gouvernés par les seuls intellectuels ne marchent pas, que je sache, en tête de la civilisation. Voyez la Chine et ses mandarins; et, plus près de nous, les Jeunes-Turcs qui, au début de leur règne, ont arboré l'étiquette du libéralisme pour mieux établir leur domination. Cette idée nous déplaît encore à nous autres républicains démocrates en ce sens qu'elle développe l'esprit de castes. De plus, nous ne croyons pas que des citoyens formés à cette école deviennent des modèles d'hommes d'état; élevés loin de leurs semblables, toujours sous l'influence d'un seul maître, ils seraient sûrement dépourvus de cette clairvoyance et de ce sens pratique si nécessaires à notre époque.

L'ouvrage de M. Dubois traite surtout de l'enseignement secondaire et ne s'adresse par conséquent qu'à une partie de l'éducation publique. Cependant, là encore ses théories ne sont pas intégralement applicables. Les maîtres secondaires n'ont pas qu'un « Emile »

confié à leur garde. Il leur est donc impossible de discerner tous leurs goûts, toutes leurs aptitudes et de les développer simultanément.

Certes, M. Dubois a de belles idées, mais elles ne se réaliseront qu'avec l'âge d'or où il y aura autant de maîtres que d'élèves. En attendant ce bienheureux moment, nous devons encore longtemps suivre les chemins battus sous l'égide d'un programme conforme aux exigences de la vie. Cela ne nous empêche pas cependant de rendre hommage au talent de l'auteur du «problème pédagogique» qui est une personnalité marquante dans le monde des pédagogues. Il avait quelque chose à dire, il l'a dit d'une manière fort originale. On sent qu'il est individualiste dans l'âme et je comprends parfaitement la répulsion qu'il éprouve pour les méthodes toutes faites, les théories guindées et les procédés infaillibles. Cependant, nous ne pouvons pas abandonner aussi facilement l'héritage du passé, l'expérience acquise par nos devanciers, surtout lorsque cette expérience ne se dresse pas comme un obstacle sur notre chemin.

M. Dubois est un chercheur, un chercheur original dont les idées valent la peine d'être étudiées, mais il serait téméraire de dire qu'il a trouvé le mystérieux fil d'Ariane, capable de nous guider dans ce vaste et contradictoire débat de l'éducation nationale. Appliqués intégralement, ses principes sont forcément condamnés à la stérilité; du moins, ils ne peuvent en aucun cas franchir le domaine de l'éducation privée.

L'instruction, telle qu'elle est donnée dans les écoles publiques, restera toujours étrangère à cette pédagogie par trop individualiste pour cette raison que nous tomberions vite dans la pure fantaisie si chaque maître suivait, en guise de programme, sa propre initiative.

PAUL CHAPUIS.

Un asile pour enfants faibles d'esprit dans le Jura.

Une cinquantaine de citoyens ont répondu à l'appel de la Société pédagogique jurassienne et se sont réunis, le 18 décembre dernier, à l'Hôtel de la Gare, à Tavannes, pour discuter de la création d'un asile pour enfants faibles d'esprit dans le Jura. L'assemblée était présidée par M. Ed. Germiquet, directeur de l'école secondaire des filles à Neuveville, président de la Pédagogie jurassienne. M. Germiquet, après avoir souhaité la bienvenue aux assistants, donna connaissance de deux lettres d'excuse émanant de M. Burren, directeur de l'assistance

publique cantonale, à Berne, et de M. le préfet Daucourt, conseiller national, à Porrentruy.

La question à l'ordre du jour fut introduite par M. Möckli, instituteur à Neuveville, qui se basa sur l'excellent rapport qu'il avait présenté lui-même, le 25 septembre 1909, à la fête des instituteurs jurassiens, à Moutier. Il classe les anormaux en trois catégories : les idiots, les enfants faibles d'esprit à un léger degré, les faibles d'esprit à un degré plus prononcé. Il estime que ces déshérités de l'intelligence doivent trouver place, suivant les cas, dans des classes spéciales à créer dans les grandes localités (Bienne, St-Imier, Porrentruy, Delémont, Moutier) et dans un établissement central, comme il en existe déjà une trentaine en Suisse, dont deux dans le canton de Berne, à Berthoud et à Weissenheim. L'exemple de l'Oberland, qui va bâtir une maison spacieuse de ce genre à Steffisbourg, doit être un encouragement pour les Jurassiens. Par sa parole chaude et enthousiaste, M. Möckli a soulevé les bravos de l'assemblée.

M. le Dr Ganguillet, de Berne, qui a été le promoteur de l'asile de Berthoud, a résumé ensuite en un rapport clair et concis cette question importante de l'éducation des anormaux.

L'idiotisme peut être sporadique ou endémique. Parmi les causes de l'idiotisme sporadique, il faut citer l'hérédité, l'alcoolisme, les maladies constitutionnelles des parents comme la syphilis, les lésions physiques et psychiques qui atteignent la mère pendant la grossesse, les maladies des enfants (maladies intra-utérines, plus tard méningites et convulsions). La faiblesse d'esprit est un résidu de maladies antérieures ; l'anormal est un invalide intellectuel. On rencontre en moyenne cinq à dix cas d'idiotisme sporadique disséminés sur dix mille habitants.

L'idiotisme endémique ou crétinique provient de l'altération de la glande thyroïde dont le développement anormal cause le goître. L'atrophie du corps thyroïde a des effets néfastes également. Cette glande produit certaines substances qui favorisent le développement des nerfs et des os. L'idiotie endémique se rencontre spécialement dans les populations vivant sur certaines couches géologiques, comme la mollasse marine, les poudingues ou conglomérats, les schistes paléozoïques. Dans le Jura bernois où les terrains jurassiques affleurent presque partout, les faibles d'esprit sont relativement moins nombreux que dans l'ancien canton. Pourtant l'enquête de 1897 en indique 229 en âge de scolarité, soit 45 idiots, 69 imbéciles et 115 débiles. Ce nombre doit être au-dessous de la réalité, par le fait que le corps enseignant chargé de l'enquête aura négligé tous les cas douteux, pour ne pas indisposer certains parents.

Si l'on crée des classes spéciales dans les grandes localités, il restera encore assez d'imbéciles et de débiles pour légitimer la création d'un asile en faveur de ces malheureux.

L'Etat et les communes ont les mêmes devoirs envers l'enfant anormal qu'envers l'enfant normal. Les subventions fédérales en faveur de l'enseignement primaire (loi de 1903) peuvent aussi s'appliquer à l'éducation des enfants anormaux. Dans son article 55, la loi scolaire bernoise prescrit : « Les enfants susceptibles de culture intellectuelle sont seuls admis à l'école. Les enfants idiots doivent être exclus de l'école d'une manière absolue.

Les enfants sourds-muets, aveugles, simples d'esprit ou épileptiques, doivent être placés dans des établissements spéciaux ou dans des classes spéciales s'ils sont aptes à recevoir l'instruction et s'ils ne peuvent être reçus dans les écoles publiques. L'Etat pourvoit à ce que ces établissements suffisent aux besoins. » Cet article a fait au Grand Conseil l'objet d'une motion du Dr Schwab, de St-Imier, mais la mort de ce philanthrope a reculé, pour le Jura, la mise à exécution des excellentes dispositions de la loi scolaire élaborée par M. le Dr Gobat, directeur de l'instruction publique.

La loi du 27 novembre 1897 sur l'assistance publique, dans ses articles 11 et 76, prévoit aussi que les enfants dont le développement n'est pas normal seront placés dans des établissements spéciaux qui peuvent être ou fondés, ou entretenus, ou subventionnés par l'Etat.

La situation légale de l'enfant anormal est claire aujourd'hui ; le nouveau code civil s'en occupe avec sollicitude. Ce qu'il faut, c'est combiner l'éducation intellectuelle et l'éducation manuelle afin d'en faire un bon domestique, un bon ouvrier agricole. En le plaçant chez un maître honnête et consciencieux, en le soumettant à un patronage éclairé et bienveillant, on en fera un membre utile de la société. On fournira à l'agriculture les bras qui lui manquent, au lieu d'avoir des êtres qui se livrent souvent à la dépravation, à la mendicité, à l'alcoolisme, au crime peut-être. L'éducation des anormaux est une œuvre de protection contre la criminalité.

Quels sont les frais d'entretien d'un anormal dans un asile spécial ? se demande M. le Dr Ganguillet. Ils sont plus élevés que dans l'orphelinat. Dans l'asile des anormaux, il faut, en effet, un personnel plus nombreux. Les classes ne peuvent compter plus de 10 à 20 élèves. Pour les soins physiques, on groupe les élèves en familles de 10 à 12 élèves sous la surveillance d'une garde. Chaque famille a son dortoir, sa chambre de ménage, sa salle d'école. Le prix d'entretien d'un élève, sans compter l'intérêt des bâtiments peut varier de 500 à 600 francs. A Berthoud, on comptait à l'origine de 480 à 500 fr., mais cette somme est dépassée aujourd'hui par suite du renchérissement général.

Quant au coût de l'asile, il faut tabler sur 4000 francs par lit, soit 120 000 fr. pour une maison destinée à 30 élèves ; 200 000 francs, pour 50 élèves.

Les communes qui ont créé l'asile de Berthoud ont voté 5 centimes par tête d'habitant et par an pour l'entretien de l'établissement et une contribution unique de 30 centimes par tête d'habitant pour la construction. L'Etat de son côté a remboursé le 80 % des frais de construction et il donne un subside annuel équivalent au 25 % des frais d'entretien. L'asile de Berthoud a coûté 240 000 fr. et son budget annuel est de 36 000 francs pour 72 enfants. La charité privée a consenti et consent encore aujourd'hui à d'importants sacrifices pour l'asile de Berthoud qu'on peut citer comme modèle et qui aura bientôt son pendant dans l'établissement que l'Oberland va ériger à Steffisbourg dans un site idéal. C'est par l'union de toutes les bonnes volontés, dit en terminant M. le Dr Ganguillet que le Jura obtiendra un établissement d'éducation qui est de toute nécessité aujourd'hui et il remercie la société pédagogique jurassienne d'avoir pris l'initiative de cette belle œuvre philanthropique.

La discussion a été utilisée par M. Jobin, préfet des Franches-Montagnes, qui dit ce qu'on a déjà fait à ce sujet dans son district, ainsi que par MM. Gylam, inspecteur à Corgémont, Albert Baumgartner, instituteur à Bienne. L'assemblée prend ensuite les décisions suivantes :

1^o En principe et vu les besoins urgents, l'établissement d'un asile destiné aux enfants faibles d'esprit du Jura bernois est de toute nécessité.

2^o Un comité est chargé de préparer un rapport avec des conclusions à présenter à une prochaine assemblée.

3^o Ce comité se compose du bureau de la réunion de Tavannes (MM. Germiquet, Möckli, Dr Ganguillet, Berlincourt), des préfets et des inspecteurs scolaires du Jura.

H. GOBAT.

REVUE DE LA SUISSE ALLEMANDE

Le canton de *Thurgovie* compte encore 57 classes fréquentées par plus de 70 élèves ; dans 11, le nombre varie même entre 80 et 96. La moyenne était de 57 élèves par classe. 7 communes ont commencé la construction de nouvelles maisons d'école ; 10 nouveaux postes d'instituteurs ont été créés, l'année dernière.

Le Conseil d'Etat du canton d'*Argovie* a adopté la manière de voir de la Société cantonale des instituteurs, au sujet de la nouvelle loi scolaire en discussion : il en a sorti, pour former l'objet d'un projet à part, tous les articles se rapportant aux traitements. Le sort de cette question ne sera donc pas lié à celui de la loi générale qui, surtout pour des raisons religieuses, n'a pour le moment pas beaucoup de chances d'être adoptée par le peuple.

Dans *Bâle-Campagne*, le Grand Conseil a écarté une demande du corps enseignant primaire tendant à l'octroi d'une allocation spéciale de 300 fr. par poste, pour le renchérissement de la vie, ainsi qu'une autre des maîtres secondaires, réclamant une augmentation des traitements. Ils ont été renvoyés les uns et les autres à la nouvelle loi scolaire actuellement en discussion. Par contre, le corps législatif a porté de 4000 à 7500 fr. la subvention cantonale à la Caisse de vieillesse, des veuves et orphelins des instituteurs. La pension des veuves et orphelins pourra ainsi être portée de 250 à 400 fr.

Grand mécontentement dans les rangs du corps enseignant primaire *soleurois*, au sujet d'un arrêté du Conseil d'Etat concernant l'indemnité de logement. Jusqu'ici, elle avait été la même, le maître fût-il marié ou pas. Dorénavant, elle devra être moins élevée pour les célibataires que pour les instituteurs ayant un ménage. Ceux-ci voient dans cette mesure une diminution du traitement, dont l'indemnité fait partie.

Dans le canton de *Schwytz*, 9 jeunes gens ayant obtenu, au dernier recrutement, un total de 16 points et plus, lors de l'examen pédagogique, les autorités scolaires vont réintroduire les anciens cours de punition. Destinés aux recrues n'ayant pas obtenu une certaine moyenne, ils sont placés sous la direction des autorités scolaires et militaires. Le dernier de ces cours a eu lieu en 1899 ; il avait une durée de 18 jours.

Pour ses 150 apprentis, le canton d'*Uri* possède une seule école professionnelle, à laquelle la caisse cantonale verse une subvention annuelle de 750 fr.

Le canton des *Grisons* possède, depuis 1899, un asile pour les enfants faibles d'esprit. Propriété de la Société d'utilité publique, il peut recevoir 30 enfants. Grâce à un agrandissement décidé (frais : 125 000 fr.), il sera bientôt à même d'offrir asile à 50 enfants.

Le dernier rapport de gestion du Département de l'instruction publique du canton de *Zurich* constate que seules 27 écoles sur 458 s'en sont tenues aux 9 semaines de vacances fixées par la loi ; 431 en ont accordé davantage, le maximum a été, dans des cas isolés, 15 semaines. Comme 9 semaines sont manifestement insuffisantes, le Département préparera une revision de la loi dans le sens d'une augmentation des semaines de vacances. Y.

CHRONIQUE SCOLAIRE

VAUD. — Pour les enfants arriérés. — Le dernier compte-rendu du Département de l'Instruction publique constatait que nos classes renferment somme toute, peu d'enfants réellement anormaux, mais par contre un certain nombre d'enfants arriérés qui seraient aptes à recevoir une instruction suffisante s'ils étaient soumis à un traitement spécial consistant en leçons particulières appropriées à leur état et qui leur permettraient de se développer et de réintégrer tôt ou tard leurs classes respectives.

Le Département, dit le compte-rendu, poursuit l'examen de cette intéressante question. Il espère pouvoir nantir prochainement le Conseil d'Etat et, le cas échéant, le Grand Conseil, de propositions propres à assurer l'exécution des dispositions renfermées dans l'art. 2 de la loi scolaire du 15 mai 1906.

Avec le louable esprit de suite qui le caractérise, le Département de l'Instruction publique a continué cette étude et la question est entrée dans la phase active. En effet le Conseil d'Etat soumet au Grand Conseil un projet de loi dont voici l'article premier :

« Il est créé dans les centres urbains et les localités où le besoin s'en fait sentir, des classes spéciales pour les enfants atteints d'arriération mentale, qui, tout en étant susceptibles de développement, sont cependant dans l'impossibilité, même temporaire, de suivre avec fruit l'enseignement ordinaire. »

Le projet prévoit en outre que dans les localités de moindre importance l'instruction des enfants arriérés est organisée en dehors des heures de la classe et confiée aux maîtres ordinaires.

La demande d'admission à l'enseignement spécial doit être adressée au Département de l'Instruction publique par les parents ou, à leur défaut, par la Commission scolaire.

Le Département de l'Instruction publique statue sur le préavis d'une commission composée de l'inspecteur de l'enseignement primaire, du maître enseignant et du médecin délégué des écoles ou du médecin délégué dans les communes qui ne sont pas dotées d'un médecin des écoles.

Un représentant de la famille est invité à assister à l'examen de l'enfant.

La classe spéciale ne doit pas réunir plus de vingt élèves.

Un programme d'enseignement pour les classes d'arriérés sera élaboré. Il doit tendre à permettre aux élèves de rentrer, si possible, dans les classes ordinaires. Il fera une large place aux exercices d'observation et de langage, au chant, à la gymnastique et aux travaux manuels.

L'exposé des motifs qui accompagne ce projet dit que cet enseignement spécial a été déjà institué en Allemagne, dans 162 villes, et dans les cantons de Zurich, Bâle, Berne, Lucerne, St-Gall, Fribourg et Genève.

Ajoutons qu'il existe à Lausanne depuis 15 ans une classe d'arriérés qui rend de grands services.

On ne peut que se réjouir de voir la situation de cette classe d'enfants faire l'objet d'études appropriées. L'école ne saurait que gagner à être déchargée de ces infortunés dont il faut pourtant s'occuper, mais qui retardent inutilement la marche de la classe. La difficulté sera toujours d'établir la ligne de démarcation entre l'enfant véritablement arriéré et celui qui est simplement retardé grâce à sa paresse, à l'école buissonnière, à la négligence des parents. Plusieurs de ceux-ci ne voudront pas convenir que leurs enfants sont des arriérés au point de vue mental. Toutefois le projet de loi part d'un principe juste en spécifiant que la demande d'admission à l'enseignement spécial doit être adressée au Département par les parents ou à leur défaut par la Commission scolaire. L'arriération mentale — c'est le terme consacré — ne constitue pas une tare psychologique et les parents intelligents, vraiment soucieux du bien de leurs enfants, comprendront les intentions de l'autorité scolaire.

Toutes les garanties sont d'ailleurs accordées aux intéressés puisqu'un représentant de la famille est invité à assister à l'examen de l'enfant. H. GAILLOZ.

BERNE. — Examens du brevet secondaire. — Les examens du brevet secondaire ont eu lieu à Porrentruy les 20, 21, 22 et 23 mars. Cinq brevets complets ont été délivrés à Mlles Anaise Amstutz, à St-Imier ; Marguerite Meyer, à Bienne ; MM. Paul Huguelet à Neuveville ; Edmond Ketterer, à Bienne ; Ariste Reinhardt, à Berne.

MM. Joseph Crelier, à Porrentruy, et Jules Surdez, à Saignelégier, ont obtenu des certificats de capacité. Des brevets pour l'enseignement de l'allemand dans les écoles primaires supérieures ont été délivrés à MM. Olivier Girod, à Rossemaison ; Paul Imhoff, à Moutier ; Joseph Marchand, au Bémont, et Antoine Moeschler, à Saicourt.

H. GOBAT.

BIBLIOGRAPHIE

En souscription : *Le Christ, l'Evangile et la Bible à la barre du tribunal de la e-Pensée*, ou : *Christologie moderne, aux allures laïques, juridiques et populaires*, par H.-M. Gilliard, fondateur de la Tribune indépendante, directeur de la *Ruche*, orphelinat de la vallée de Tavannes, Reconvilier, Jura bernois (Suisse).

Chapitre 1. — Les Juges.

» 2. — Le Procès : Le premier des accusés à la barre. Témoins à charge et à décharge. Les deux chefs d'accusation. Deux discours du procureur, deux verdicts.

Chapitre 3. — Le Procès (suite) : Les deux autres accusés à la barre. Témoins à charge et à décharge. Troisième discours et troisième verdict du procureur.

- » 4. — La question d'un sceptique, ou : Le berceau du Christ.
- » 5. — Les clés du sanctuaire où habite le Christ.
- » 6. — Pourquoi Jésus ? la Croix ? du Sang !
- » 7. — La clé de voûte du Christianisme, ou : Le Christ est-il vraiment ressuscité ?
- » 8. — L'Eglise et l'avenir.
- » 9. — Les problèmes de la fin, l'harmonie rétablie sur la terre, ou : La royauté souveraine de Jésus-Christ.
- » 10. — Nous, les jeunes, pouvons-nous croire en Jésus-Christ ? ou : Les facteurs de la foi.

Un volume, 300 pages, in-8. — Prix 3 fr., port en sus. — Cet ouvrage entièrement inédit, est le fruit de 20 ans d'un travail soutenu, de recherches loyales et de veilles prolongées.

L'auteur.

Le volume annoncé sort d'une *Ruche* où l'on a beaucoup butiné. Le travail de M. Gilliard, très personnel quant au style et à la méthode, est enrichi de citations de grand prix. Les auteurs catholiques entretiennent le contact le plus bienfaisant avec les auteurs protestants. Les auteurs cités à la barre nous laissent tous une impression de loyauté. Tout en restant sur le terrain religieux, on sort, avec le fondateur de la Tribune indépendante, des chemins battus et arides de la dogmatique, voire même de la théologie. Il y a dans le volume en souscription, le souffle du large, les grands horizons de la vérité. Il y a des pages émues, il y en a à l'emporte-pièce ; il y a beaucoup d'onction et beaucoup de vigueur. Au point de vue littéraire, c'est un appoint de valeur à notre langue française. Toutefois, selon le mot, de Carlyle, le livre de M. G., appartient moins à la littérature de connaissance qu'à la littérature de puissance. On sent derrière l'écrivain une âme forte, convaincue, qui veut à tout prix se transmettre. En second lieu ce livre appartient à la littérature de puissance parce que son auteur fait constamment appel aux puissances intellectuelles et morales de ses lecteurs... éventuels ; à leur intelligence, à leur raison, à leur énergie. C'est avec un intérêt grandissant que nous avons lu un grand nombre de pages manuscrites de cet ouvrage, — unique en son genre. — Puisse l'auteur atteindre le but qu'il se propose et qu'il poursuit avec tant de persévérance :

Aider quelques-uns de ses contemporains à résoudre l'éternel problème.

F. RUEFLIN, directeur de la Maison d'éducation.

Schweizer Heimat in schlichtem Bild und schlichtem Wort. Ein Büchlein für die freien Stunden unserer Schüler und Schülerinnen der oberen Primarklassen und der Sekundarschule von J. Billeter und A. Hilber.

Ils sont nombreux ceux qui, au cours d'une excursion, ont eu le désir de rapporter, sous forme de simple esquisse, un souvenir des lieux où ils ont passé des heures agréables ; ici, c'est une vieille chaumière qui a captivé leurs regards ; là, ce sont quelques arbres épars dans une prairie ; ailleurs, c'est un vieux pont dont les pierres couvertes de mousse semblent vouloir se détacher pour aller faire toi-

lette dans le clair ruisseau qui chante à ses pieds; plus loin le ruisseau descend bruyamment la pente d'une colline, et c'est la cascade si jolie qu'ils voudraient croquer dans leur album. Mais quelque chose les arrête; ils reposent leur crayon et s'écrient: « Comment commencer! c'est si difficile! » Eh! bien, non, ce n'est pas difficile; c'est du moins ce que nous assurent MM. Billeter et Hilber dans le livre sus-mentionné, et par des explications très claires et des dessins très simples de tout ce que l'on rencontre en se promenant dans la campagne ou à la montagne, ils nous prouvent qu'en effet la difficulté n'est pas si grande si l'on sait s'y prendre, c'est-à-dire si l'on ne considère dès l'abord que l'ensemble du sujet, le contour, sans s'arrêter aux détails qui peuvent être supprimés au début et que l'on ajoutera peu à peu quand la main se sera faite à ce premier exercice. Mais je m'arrête; je ne veux pas vous exposer en détail la méthode de MM. Billeter et Hilber. Je vous laisse le plaisir de découvrir toutes les indications utiles que contient ce joli volume, et je suis sûr que vous en ferez votre profit dans vos prochaines vacances.

Le livre est divisé en quatre parties: 1^o Les arbres de notre patrie. 2^o Maisons suisses. 3^o Ponts divers. 4^o Dans la montagne. En quelques traits de crayon les auteurs font apparaître la pyramide élancée du Cervin, le massif Wetterhorn avec un vieux chalet, la majestueuse Jungfrau, la chute de la Handeck, le vieux pont couvert de Lucerne, celui de Fribourg, ou encore le pont du Diable. Et tout cela si simplement crayonné que l'envie vous vient d'imiter tous ces jolis dessins et d'appliquer le procédé à quelque paysage connu. Ce livre est, d'après son titre, destiné aux élèves des classes primaires supérieures et des écoles secondaires; mais il pourra rendre service à chacun, en particulier à tous ceux qui, ayant quelque aptitude pour le dessin, désirent employer utilement et agréablement leurs loisirs.

E. DIND.

Comptabilité professionnelle et calculs y relatifs, pour l'enseignement dans les écoles des arts et métiers, les écoles spéciales, les cours professionnels, etc. Méthode publiée par l'Union suisse des Arts et Métiers. Huber & Cie, éditeurs, à Frauenfeld. Trois brochures cartonnées. I^{er}, II^{me} et III^{me} degré.

Les comptabilités choisies comme exemples sont celles d'artisans ou d'industriels d'importance moyenne, possédant une très bonne installation. La méthode suivie permet de calculer facilement le prix de revient et le prix de vente des produits fabriqués; elle donne aussi rapidement les renseignements exacts sur sa situation financière et le rendement d'une entreprise.

L'accueil favorable qui a été fait à l'original allemand de ce manuel et les précieux encouragements qu'a reçus l'Union suisse des Arts et Métiers l'ont engagé à publier une édition française. Elle a chargé de ce travail M. Albert Baumgartner, instituteur, à Bienne et maître de comptabilité à l'école professionnelle de cette ville. L'ouvrage qui vient de paraître est destiné aux maîtres qui enseignent la comptabilité dans les écoles professionnelles et les cours de perfectionnement; mais il rendra certainement des services à bon nombre d'instituteurs et maîtres secondaires. Nous recommandons donc ce manuel à tous ceux qui s'intéressent à l'enseignement professionnel et à la prospérité de l'industrie indigène. A. G.

PARTIE PRATIQUE

Degré inférieur.

SIMPLES LEÇONS DE CHOSES (suite)

Le pot.

Le pot est un ustensile de table. On y remarque quatre parties qui sont : le corps, le fond, l'anse et le goulot. Le corps du pot est cylindrique ou bombé ; le fond est plat ; l'anse est recourbée ; le goulot est creusé. Le pot est fait de terre cuite, de faïence, de porcelaine ou de métal. Cet ustensile est fabriqué par le potier, le porcelainier ou le ferblantier.

La cuisinière met dans le pot les aliments liquides, comme le lait, le chocolat. On doit toujours porter un pot avec précaution, de peur de le casser ou de renverser ce qu'il contient.

DICTÉES. — I. Le pot est un ustensile de table. Il a un corps cylindrique, un fond plat, une anse recourbée et le goulot creux. Le pot est fait de terre cuite, de faïence, de porcelaine ou de métal.

II. Le pot contient des aliments liquides comme le lait et le chocolat. On verse ensuite ces aliments dans les tasses des convives. Il faut porter les pots avec précaution pour ne point les casser.

GRAMMAIRE. — Répéter les exercices précédents concernant les noms communs et les noms propres de personnes ou d'animaux ; faire chercher ceux qui peuvent être contenus dans la leçon nouvellement donnée.

SUJETS SEMBLABLES A TRAITER : le plat, l'assiette, la tasse, la théière, la soupière, etc.

La vaisselle.

La vaisselle comprend tous les objets de terre employés dans le ménage ; ce sont : les pots, les tasses, les plats, les assiettes, les théières, les soupières, etc. Ces objets de terre sont faits de terre grossière, de faïence de qualité moyenne ou de porcelaine fine. Ils sont fabriqués par les potiers et les porcelainiers dans de grandes fabriques appelées poteries.

La fabrication de la vaisselle demande beaucoup de travail : il faut pétrir la terre, la façonner, c'est-à-dire lui donner la forme de l'objet qu'on désire, la cuire dans un four, puis la vernir, la décorer et la cuire une seconde fois. La vaisselle est très fragile, il faut la manier avec attention.

Il y a des poteries à Renens et à Nyon dans le canton de Vaud.

DICTÉES. — I. La vaisselle comprend les tasses, les pots, les plats, les assiettes, les soupières, les théières, etc. Ces ustensiles sont faits de terre grossière, de faïence ou de porcelaine. On porte la vaisselle sur la table pour prendre les repas.

II. Le potier fabrique la vaisselle et la poterie. Il pétrit la terre, la façonne, la cuit dans un four, la vernit, la décore et la cuit une seconde fois. Le porcelainier fabrique les objets de porcelaine avec de la terre très fine.

GRAMMAIRE. — Etude des noms propres de choses. *Renens*, *Nyon*, sont des noms propres de localités. *Vaud*, est un nom propre de pays.

On donne des noms propres aux choses concernant la géographie : montagnes,

rivières, fleuves, mers, lacs, villes, villages. Ces noms propres servent à les désigner exactement, à les distinguer d'autres pays, montagnes, fleuves, etc.

La carafe.

La carafe est un ustensile de table, comme le verre et la bouteille. Elle se compose de quatre parties qui sont : le corps, le fond, le col et le rebord. Le corps de la carafe est arrondi, bombé ; il peut être uni ou porter des cannelures ; le fond est plat ; le col est cylindrique, allongé ; le rebord a la forme d'un anneau posé à l'extrémité du col.

La carafe est faite de verre, par le verrier, dans la verrerie ; il y a aussi des carafes en cristal. La carafe est utile pour porter à la table l'eau fraîche ou le vin que l'on boit durant les repas.

DICTÉES. — I. La carafe est un ustensile de table. Elle a un corps arrondi, un fond plat, un col allongé et un rebord en forme d'anneau. La carafe est faite de verre, par le verrier, dans la verrerie. Il y a aussi des carafes de cristal, verre très dur et très fin.

II. La carafe sert à transporter sur la table des boissons rafraîchissantes : de l'eau, du sirop, du vin, de la limonade. L'enfant peut boire sans crainte de l'eau, du sirop, de la limonade ; le vin n'est pas bon pour sa santé.

GRAMMAIRE. — A répéter : Noms communs et noms propres de personnes, d'animaux et de choses.

EXERCICES. — Chercher les noms contenus dans la leçon ; en chercher d'autres de la même espèce.

La verrerie.

La verrerie comprend tous les objets de verre employés dans le service de table, c'est-à-dire les verres, les carafes, les bouteilles, les salières, etc. Tous ces objets sont très fragiles et transparents. Le verrier fabrique le verre dans la verrerie. Pour cela il prend du sable et de la potasse, les fait fondre sous l'action d'une très grande chaleur. Le verre, liquide lorsqu'il est bouillant, devient solide en se refroidissant et garde la forme que l'ouvrier lui donne ; on fabrique ainsi toutes sortes d'objets : verres, carafes, bouteilles, vitres, tubes, etc., etc. Le métier de verrier est dangereux et pénible ; l'ouvrier travaille avec patience et courage. Imitiez-le, petits amis.

DICTÉES. — I. La verrerie comprend les objets de verre employés dans le service de table : ce sont les verres, les bouteilles, les carafes, les salières. La verrerie est transparente et fragile ; comme la vaisselle, il faut s'en servir avec précaution.

II. Le verrier fabrique le verre avec du sable et de la potasse ; il fait fondre ces deux matières sous l'action d'une grande chaleur et les transforme en verre. Le métier de verrier est dangereux et pénible.

GRAMMAIRE. — Etude du genre dans les noms. On dit *le verre*, mais on dit *la bouteille*. — On dit *le sable*, mais on dit *la potasse*. — On dit *le verrier*, mais on dit *la verrerie*. — *Le* détermine les objets, les noms masculins. — *La* détermine les objets, les noms féminins.

EXERCICES. — Chercher 10 noms masculins et 10 noms féminins. Indiquer le genre de tous les objets contenus dans la salle d'école. C. ALLAZ-ALLAZ.

Degrés intermédiaire et supérieur.

LEÇON DE CHOSES

Distances. Hauteurs. Poids.

Cette leçon sera précédée d'exercices pratiques variés et nombreux d'estimation des distances, des poids, des hauteurs, soit en classe, soit sur le terrain, à l'occasion d'une course scolaire, d'une leçon de géographie ou de géométrie.

Il y a des gens très habiles dans l'estimation des poids de certains objets. Ainsi l'épicier habitué à peser diverses marchandises trouve sans beaucoup d'hésitation la quantité de substance que doit renfermer le sac à papier placé sur sa balance ; le meunier, à la vue d'un sac de farine, de son, de blé, en évalue le poids avec une grande précision ; le boucher *suppute* avec une exactitude étonnante le poids d'une pièce de bétail.

D'autres estiment, sans erreur appréciable, la longueur de certains objets : le cordonnier se tromperait en indiquant le numéro de ses chaussures ; le marchand de confections connaît votre taille d'un coup d'œil ; l'arpenteur, le forestier, le tireur *apprécient* avec justesse la *superficie* d'un terrain, la *hauteur* d'un arbre, l'*éloignement* d'une pièce de gibier.

Tous ces exemples nous permettent de constater que l'habileté dans l'estimation des distances et des hauteurs, dans l'évaluation des poids, est le fruit d'exercices fréquents, continuels.

Nous ne pourrions donc acquérir nous-mêmes cette habileté que par le même moyen. Quand vous serez soldats, on vous demandera souvent d'apprécier la hauteur d'un édifice, d'une colline, la distance séparant deux corps de troupes. Vous distinguerez alors une grande différence entre les soldats qui ont cultivé leur faculté d'observation par l'exercice (en pratiquant un métier ou autrement) et ceux qui ne se sont jamais occupés de discipliner leur œil.

Exerçons-nous donc souvent à estimer des poids, des hauteurs, des distances, des longueurs petites ou grandes, des nombres. (Nombre de vaches ou de moutons dans un troupeau, de voyageurs dans une voiture de tram, de participants à un cortège.)

Mais si l'exercice répété, la *routine* d'un métier sont indispensables pour nous procurer l'habileté du coup d'œil, il existe certains moyens pratiques qui facilitent l'acquisition de cette qualité.

Ainsi la connaissance de la largeur de notre main ou de notre pouce, de la longueur de notre coudée, de notre pas ou de notre pied, etc.

Rappelons-nous qu'on peut juger de la distance par la vitesse du son qui parcourt environ 340 m. à la seconde.

Dans l'armée allemande, on enseigne aux recrues qu'à 50 mètres environ, on peut distinguer la bouche et les yeux d'un soldat ; à 100 mètres, ses yeux sont comme des points ; à 200 mètres, on distingue encore les boutons et les détails de l'uniforme ; à 300 mètres, la face est visible ; à 400 mètres, on discerne le mouvement des jambes ; à 500 mètres, la couleur de l'uniforme est encore appréciable.

Les objets paraissent différemment éloignés selon que le temps est beau ou pluvieux, sombre ou clair. Plus l'air est transparent, plus les choses semblent proches. Lorsqu'un objet est placé en pleine lumière, ou lorsqu'il est vu à travers un fleuve ou un lac, ou par-dessus une nappe de neige, il paraît plus rapproché. De même lorsque nous le voyons plus haut ou plus bas que nous.

Au contraire, il paraît plus éloigné qu'il ne l'est lorsque le fond sur lequel il est vu est de même couleur que lui, ou bien quand nous sommes couchés ou à genoux, ou encore lorsque, sur le sol, se traîne une brume légère.

Cette habitude visuelle est-elle désirable ? — Examinons tout d'abord des faits. Voyons, par exemple, à quoi elle peut servir au *soldat*. Sachant à quelle distance est l'ennemi, il réglera d'autant mieux son tir. Il renseignera exactement ses chefs s'il est sentinelle ou éclaireur.

Le *mécanicien de locomotive*, le *conducteur d'automobile* ou de *tramway* sont appelés à *déposer* en justice; à indiquer des distances. Ils peuvent éviter des accidents en *bloquant* à temps les freins. L'*entrepreneur* de travaux gagnera du temps s'il est habile à estimer des hauteurs, des longueurs, à jager la capacité d'un étang ou d'un réservoir, etc. (Les journaux relatent bien souvent des faits montrant l'habileté visuelle de *mécaniciens* ou d'*ouvriers* et les heureux résultats de cette qualité acquise.)

De nombreux faits nous prouvent que l'habileté visuelle est très désirable.

Elle est une *sauvegarde*. Celui qui prévoit le danger se prémunit contre lui. L'habileté du coup d'œil permet d'y échapper plus facilement, de se garer à temps, de se mieux défendre.

Elle est en outre une *économie* de temps. Si, étant jeunes, nous exerçons notre œil à l'estimation des distances, des poids, des nombres, des longueurs, nous éviterons souvent de longs calculs ou de longues recherches. Nous pourrions employer ce temps à d'autres besognes.

Profiter de cette leçon pour enrichir le vocabulaire de nos élèves: *Noter, expliquer et appliquer* les mots: supputer, supputation; estimer, estimation; évaluer, évaluation; approximation; préciser, précision; exactitude; justesse (comparer avec justice); surface et superficie; pesanteur et poids; éloignement; distance, distancer; apprécier, appréciation; habileté visuelle, manuelle, tactile, sensorielle, auditive; jager, jaugeage, jauge; bloquer un frein, déposer en justice.

L.-S. P.

HISTOIRE

Français, Autrichiens et Russes en Helvétie, en 1799.

Comme introduction, rappeler les principaux événements de l'année 1798 (invasion de la Suisse en janvier et février, chute de Berne (5 mars), marche sur Schwytz (mai), répression de la révolte du Haut-Valais; invasion du Nidwald (septembre). — Pendant toute l'année 1798, la Suisse eut à subir les rigueurs de l'occupation française. Les troupes françaises traitaient notre pays en pays conquis, réquisitionnant partout des vivres ou de l'argent. La France imposa à la République helvétique un traité obligeant celle-ci à lui fournir un contin-

gent de 18 000 hommes ; en outre la Suisse devait en tout temps laisser libre passage aux troupes françaises.

Résumé et idée générale : *La République helvétique était un Etat vassal de la France.*

On peut donc comprendre quelle était l'exaspération du peuple (surtout dans les Waldstæten) contre les Français. Notre pays n'était pas seul à plaindre. Les armées françaises occupaient non seulement l'Helvétie, mais encore la Belgique, les Pays-Bas, une partie de l'Allemagne, le nord de l'Italie, le Tyrol et le Vorarlberg. — Aussi l'Angleterre, l'Autriche et la Russie, menacées par cet agrandissement continu du territoire occupé par les troupes de la France, se liguerent contre celle-ci. Tandis que l'archiduc Charles d'Autriche envahissait la Suisse, le général russe Souvarof débarquait en Italie. Le peuple des Waldstæten accueillit avec joie la nouvelle de l'entrée des Autrichiens en Suisse. D'Uri, de Glaris, des Grisons, les Français furent chassés ; ils se replièrent sur Zurich. Bientôt attaqué par les Autrichiens, le général français Masséna fut battu par eux ; il se retrancha alors sur les hauteurs de l'Albis (4 juin).

Résumé et idée générale : *Les Français commandés par Masséna, sont battus par l'archiduc Charles d'Autriche dans la première bataille de Zurich.*

Malheureusement, l'archiduc Charles ne sut pas profiter de la victoire. Il accorda aux Français un armistice de deux mois, puis il quitta la Suisse, laissant au général russe Korsakof le soin de tenir tête aux Français. Pendant ces deux mois d'armistice, de nouveaux renforts arrivèrent à Masséna qui reprit alors l'offensive en août ; il reprit Uri, Glaris, les Grisons. Soudain arrive Souvarof qui doit rejoindre Korsakof aux environs de Zurich ; il est déjà au Saint-Gothard et il marche sur Altorf. Masséna ne perd pas de temps ; tandis qu'une partie de ses troupes tient Souvarof en échec, il concentre ses forces autour de Zurich ; le 25 septembre, il s'empare de la ville et inflige une sanglante défaite à l'armée russe qui se retire alors au nord du Rhin.

Résumé et idée générale : *Masséna, prenant sa revanche, bat les Russes dans la seconde bataille de Zurich (25 septembre 1799).*

Cependant Souvarof, quoique constamment harcelé par les Français, se rapprochait. La route du Gothard passe au Tron d'Uri, galerie percée dans la montagne en 1707 par le gouvernement uranais pour faciliter les communications entre Göschenen et la vallée d'Urseren. Souvarof trouve le Tron d'Uri aux mains des Français ; il tourne leur position et arrive au Pont du Diable. Les Russes qui s'engagent sur le pont sont reçus par un feu terrible ; malgré des prodiges de valeur, ils ne peuvent parvenir à forcer le passage ; ils descendent alors dans le ravin au fond duquel coule la Reuss et remontent de l'autre côté ; après un combat meurtrier dans lequel ils font preuve d'une énergie extraordinaire, ils forcent les Français à se replier sur Göschenen, puis sur Wassen et enfin sur Altorf et Fluelen. Là, Souvarof veut s'embarquer sur le lac des Quatre-Cantons, mais le général français Lecourbe l'en empêche. Les Russes remontent alors la vallée de la Schächen, passent le Kinzig et arrivent dans la vallée de la Muota où ils sont de nouveau arrêtés par les Français. Ils gravissent alors le Prigel (car Souvarof a appris la défaite de Korsakof) et par le Klenthal arrivent à Glaris, puis à Nafels. Malgré d'héroïques efforts, ils ne peuvent se rendre maîtres du pont de la Linth ; ils se replient alors sur Nettstall, poursuivis par

les Français. Battus de nouveau à Glaris, aux Mitlödi, ils battent en retraite. Retraite lamentable; les Russes n'avaient pas de répit; constamment attaqués, harcelés par l'ennemi, ils n'avaient plus qu'une idée: s'enfuir au plus tôt de cet affreux pays. Un seul chemin s'offrait à eux: le passage du Panix. Ils subirent dans cette retraite des souffrances inouïes; un grand nombre de soldats, blessés, affamés, exténués étaient abandonnés au bord du chemin. En outre, on était au mois d'octobre; la neige et le froid contrariaient encore la marche. Enfin, les Russes arrivèrent dans les Grisons et quittèrent notre pays.

Résumé et idée générale: *Souvarof, venu d'Italie, essaya de rejoindre Korsakof, mais il fut obligé de battre en retraite par le Panix.*

La victoire restait donc enfin à la France; les troupes françaises évacuèrent notre pays. Pendant deux ans, l'Helvétie avait été occupée par des armées étrangères. Aussi, quelle misère partout! La Suisse, ravagée, offrait un triste spectacle. Les communes et les cantons étaient appauvris par les réquisitions qui s'élevèrent partout à des sommes considérables. En veut-on des exemples? Pour le seul petit pays de Glaris, elles s'élevèrent à plus de deux millions de francs; dans le canton de Zurich à quinze millions, et dans le canton de Berne à plus de quarante-trois millions de francs.

APPLICATIONS. — *Dictée*: Les Russes au Panix.

Géographie: Quelles vallées les passages du Saint-Gothard, du Kinzig, du Prugel et du Panix mettent-ils en communication? — Quels sont les cantons que ces mêmes passages font communiquer entre eux? — Quelles sont les localités que les Russes traversèrent, du Gothard à Coire? (se servir d'une carte assez détaillée). — Souvarof aurait-il pu trouver une autre route, préférable au Kinzig, pour se rendre de Fluelen à Schwytz? Non, il n'existait aucune autre route. — Et maintenant, cette route existe-t-elle? — Quel est son nom? (Axenstrasse).

Croquis. Itinéraire suivi par les Russes en 1799 (Rosier, page 159). A. B.

DICTÉE

Les Russes au Panix.

Souvarof partit d'Elm le 6 octobre et traversa la frontière inhabitée des Grisons. Une neige de deux pieds, nouvellement tombée, cédant à chaque pas, couvrait les montées périlleuses qui conduisent sur la crête des montagnes. La colonne gravissait à la file et avec des peines incroyables ces roches colossales et sauvages. On ne distinguait ni sentiers ni traces d'hommes; on ne trouvait pas un buisson pour faire du feu. Les pics des rochers, cachés sous la neige, n'indiquaient plus le chemin et ne servaient pas même d'appui au soldat épuisé de fatigue. L'avant-garde n'arrivait à Panix qu'au coucher du soleil. Les soldats ne marchaient plus, ils se traînaient; deux cents malades ou éclopés, soldats et muletiers, échoués au bord des chemins, attendaient des secours que le centre de l'armée russe, s'avancant péniblement aussi, ne pouvait leur porter. Mais qui pourra dire le nombre des soldats qui disparurent dans les précipices bordant le chemin ou s'engloutirent dans les crevasses cachées sous la neige. Sur la pente méridionale, la neige durcie par un vent glacial était si glissante que la chute des hommes et des chevaux qui marchaient à la tête pouvait seule avertir les suivants d'éviter un pas dangereux pour en chercher un autre peut-être moins praticable.

D'après E. GACHOT.

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Collèges communaux

CULLY. — Un concours est ouvert en vue de la nomination d'un maître de sciences mathématiques, physiques et naturelles au Collège.

Traitement 3000 fr. par an.

Obligations légales.

Entrée en fonctions le 24 avril 1911.

Adresser les inscriptions, avec un *curriculum vitæ*, au Département de l'instruction publique et des Cultes, 2^e service, avant le 7 avril à 6 h. du soir.

Nominations

Dans sa séance du 22 mars 1911, le Conseil d'Etat a nommé à titre provisoir :

1^o en qualité de directeur du collège et de l'école supérieure de Morges, M. Jule BERANEK, maître de français à cet établissement ;

2^o en qualité de maître d'allemand et d'anglais, au dit collège de Morges, M. Albert TRUAN, licencié es-lettres.

Un jeune homme

cherche, pour quatre semaines, une pension dans la Suisse française. S'adresser aux bureaux de l'Educateur.

Deux instituteurs allemands

cherchent pour avril, mai, juin chacun une JEUNE PERSONNE (de préférence instituteur). Etude en commun et corrections réciproques.

S'adresser à **Frédérie DÄNZER**, instit., **Belsen** b. Tübingen (Württbg.)

|Anglais

professeur diplômé, quelques connaissances en français, enseignant depuis 3½ ans en Allemagne, cherche place dans école ou pensionnat, évent. au pair; très bonnes références. Noake, Jakobstr. 2 Nuremberg.

A vendre

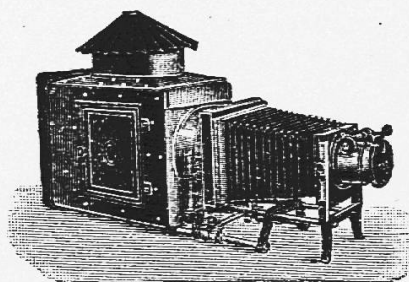
à prix réduit le **DICTIONNAIRE GÉOGRAPHIQUE DE LA SUISSE**

S'adresser à M. Payat instituteur à Vendlincourt, Jura bernois.

R. Spörri, Opticien

— Bienne —

recommande son stock permanent



D'APPAREILS DE PROJECTIONS

pour écoles, sociétés et conférenciers. — Spécialité : **Installations complètes pour écoles à prix très modérés.**

Lampes et Rhéostats électriques, lampes et producteurs d'acétylène, toiles de projection, ainsi que toutes les fournitures. Très grand choix en vues de projections, pour l'enseignement de la géographie, sciences naturelles, etc.

Devis et catalogues à disposition.

H 15 40 U

SALUT

CORDIAL

à MM. les Instituteurs de la

S. P. V.

10⁰

AU COMPTANT

sans aucune majoration

0

sur nos prix chiffres connus.

VÊTEMENTS

MAIER & CHAPUIS, Rue du Pont, LAUSANNE

Systèmes
brevetés.

MOBILIER SCOLAIRE HYGIÉNIQUE

Modèles
déposés

Ancienne Maison

A. MAUCHAIN

Jules RAPP successeur

GENÈVE

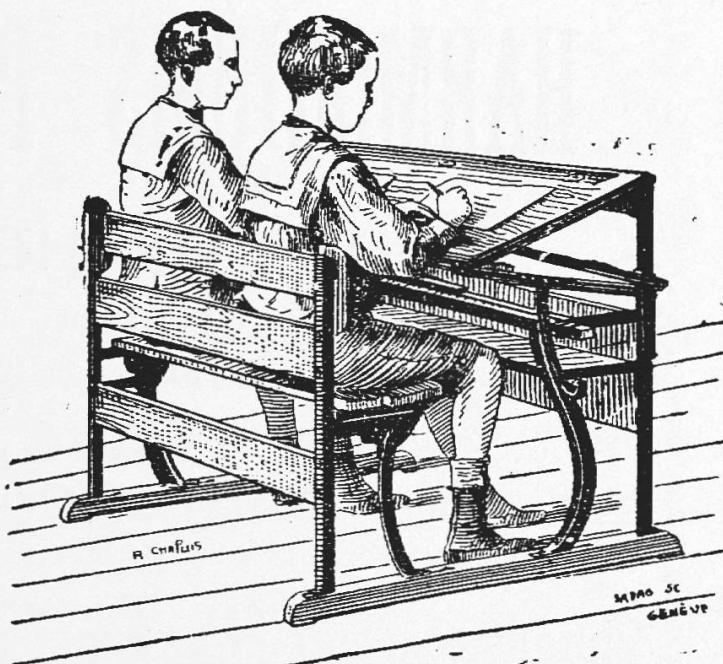
Médailles d'or :

Paris 1885 Havre 1893
Paris 1889 Genève 1896
Paris 1900

Les plus hautes récompenses
accordées au mobilier scolaire.

Recommandé par le Département
de l'Instruction publique.

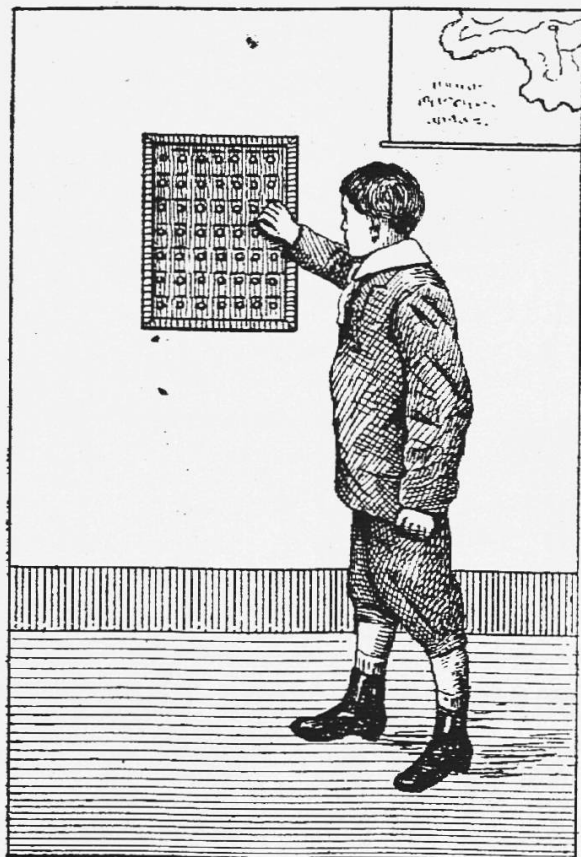
Attestations et prospectus
à disposition.



TABLES D'ÉCOLE

en fer forgé et bois verni à 35 fr. et 42 fr. 50 s'adaptant à toutes les
tailles, mouvement facile, sans bruit et sans danger pour les enfants.

FABRICATION DANS TOUTE LOCALITÉ



COFFRE-FORT-ÉPARGNE

« **FIX** » breveté.

Ce Coffre-fort-épargne est un petit meuble en fer se fixant au mur, établi spécialement pour faciliter et favoriser l'épargne scolaire et complétant le matériel d'enseignement ; il contient un nombre de casiers égal au nombre des élèves d'une classe, et se ferme au moyen de deux clefs différentes dont l'une est en mains du maître ou de la maîtresse et l'autre dans celles du directeur ou de l'autorité scolaire.

Le coffre-fort-épargne « **FIX** » est un excellent moyen d'éducation ; l'élève qui possède un casier personnel, constamment à sa disposition, peut faire son épargne en tout temps et économiser ainsi les plus petites sommes dont il dispose. Il supprime les inconvénients et la perte de temps occasionnés par la cotisation à époque fixe.

**Recommandé
aux autorités scolaires.**

**Envoi d'échantillon à l'examen
et à l'essai.**

Prix du coffre-fort : **65 francs.**

Demandez le Catalogue Général gratis et franco.

HARMONIUMS PORTATIFS

Modèle l'ORPHÉONISTE

pliant et portatif présentant l'aspect, fermé, d'une petite malle avec poignée.

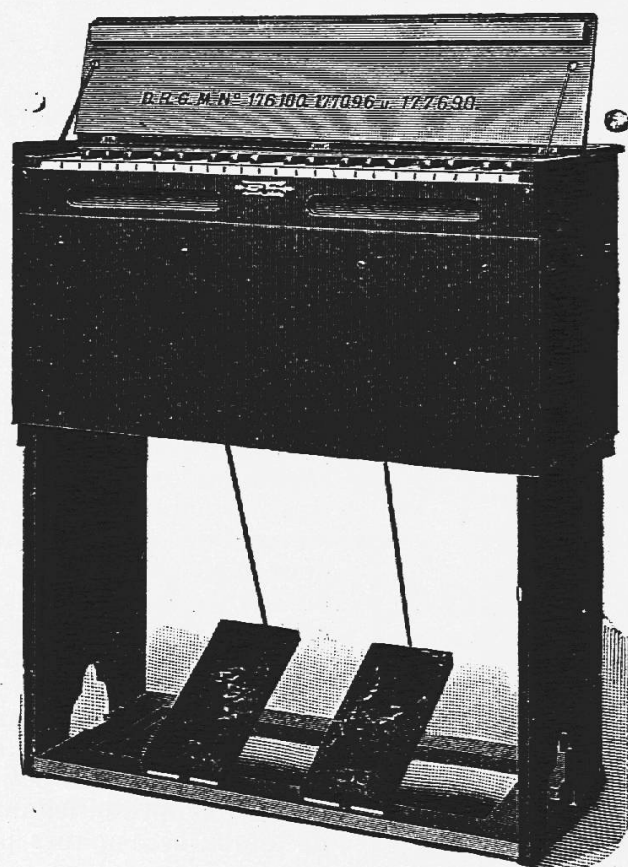
Un jeu de 8' et 3 1/2 octaves, de Mi à La; 42 touches.

Dimensions : { déplié 64 × 77 × 30 cm.
en coffre 64 × 34 × 30 cm.

En quelques secondes l'**Orphéoniste** est démonté et remonté.

Poids, environ 13 kilos. Construction solide et pratique.

Prix : Fr. 100. —



GRAND CHOIX aux meilleures conditions chez
FÖTISCH FRÈRES (S. A.)
à Lausanne, Vevey et Neuchâtel.

DIEU

HUMANITE

PATRIE

XLVII^{me} ANNÉE. — N° 14

LAUSANNE — 8 Avril 1911.



L'EDUCATEUR

(·EDUCATEUR·ET·ECOLE·RELIG·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie
à l'Université de Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

JULIEN MAGNIN

Instituteur, Avenue d'Echallens, 30.

Gérant : Abonnements et Annonces :

CHARLES PERRET

Professeur, Avenue de Morges, 24, Lausanne.
Editeur responsable.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : H. Gailloz instituteur, Yverdon.

JURA BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Rosier, conseiller d'Etat.

NEUCHÂTEL : L. Quartier instituteur, Boudry

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires
aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & C^{ie}, LAUSANNE



SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Comité central.

Genève.

MM. **Deruaz** Ad., président de l'Union des Instituteurs prim. genevois, Genève.
Rosier, W., cons. d'Etat, Petit-Sacconnex.
Pesson, Ch., inspecteur, Genève.
M^{me} **Pesson**, Augusta, Genève.
Métral, Marie, Genève.
MM. **Martin**, E., président de la Société Pédagogique genevoise, Genève.
Charvoz, A., instituteur, Chêne-Bourg.
Dubois, A., » Genève.

Jura Bernois.

MM. **Gyiam**, inspecteur, Corgémont.
Duvoisin directeur, Delémont.
Baumgartner, inst., Bienne.
Marchand, directeur, Porrentruy.
Meeckli, instituteur, Neuveville.
Sautebin, instituteur, Reconvilier.

Neuchâtel.

MM. **Hoffmann**, F., inst., Neuchâtel.

Neuchâtel.

MM. **Latour**, L., inspecteur, Corcelles.
Brandt, W., inst., Neuchâtel.
Rusillon, L., inst., Convet.
Huguenin, V., inst., Locle.
Steiner, R., inst., Chaux-de-Fonds.

Vaud.

MM. **Porchet**, A., instituteur, président de la Vandoise, Lutry.
Allaz, E., inst., Assens.
Barraud, W., inst., Vich.
Baudat, J., inst., Corcelles s/Concise.
Cloux, J., inst., Lausanne.
Dufey, A., inst., Mex.
Gailloz, H., inst., Yverdon.
Giddey, L., inst., Montherod.
Lenoir, H., inst., Vevey.
Magnenat, J., inst., Oron.
Maguin, J., inst., Lausanne.
Pache, A., inst., Moudon.
Panchaud, A., inst., St-Sulpice.
Petermann, J., inst., Lausanne.

Bureau de la Société pédagogique de la Suisse romande.

MM. **Decoppet**, C., Conseiller d'Etat, Président d'honneur, Lausanne.
Briod, Ernest, instituteur, président, Lausanne.
Porchet, Alexis, instituteur, vice-président, Lutry.

MM. **Savary**, Ernest, inspecteur, secrétaire, Lausanne.
Perret, Ch., professeur, trésorier-gérant, Lausanne.
Guex, François, directeur, rédacteur en chef, Lausanne.

EPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 62, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.

FLUELEN HOTEL DU LAC

Nouvellement restauré

Grand et magnifique jardin tout à fait au bord du lac, convenant particulièrement aux écoles et sociétés.

Place pour 400 personnes. — Bière ouverte de Suisse et de Mûnich.
u 9787

J. Pugneth.

Dictionnaire géographique

de la Suisse est à vendre. Terme pour le paiement.
S'adresser à J. Janin, Dompierre (Vaud).

LE ROMAN ROMAND

Mettre à la portée de toutes les bourses

dans des volumes agréables à lire parce que bien imprimés et d'un format commode et élégant, les *chefs-d'œuvre* des plus célèbres écrivains romands, tel est le but de cette collection.

Dans le „ Roman Romand ” paraîtront

successivement les meilleurs ouvrages de nos auteurs vaudois, genevois, neuchâtelois, jurassiens, fribourgeois, valaisans.

Chaque numéro, du prix net de 60 centimes contiendra la

matière d'un grand roman complet.

Demandez les N^{os} parus

N^o 1. **Auguste BACHELIN.** La Carrochonne — La Marquise. N^o 2. **Philippe MONNIER.** Nouvelles. N^o 3. **Edouard ROD.** Scènes de la vie suisse. N^o 4. **L. FAYRE.** Jean des Paniers. N^o 5. **Alf. CERESOLE.** Le Journal de Jean-Louis. N^o 6. **T. COMBE.** Le Mari de Jonquille. N^o 7. **M^{me} de MONTOLIEU.** Les Châteaux suisses.



60 cts.

Librairie PAYOT & C^{ie} Lausanne

FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

L. BRUYAS & CH. CHEVALLAZ

Rue de la Louve, 4. LAUSANNE — Rue Fleury, 7, NEUCHÂTEL
Téléphone Rue Colombière, NYON.

COURONNES MORTUAIRES

Transports funèbres pour tous pays. — Cercueils de tous prix,
du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique :

Funèbres Lausanne.

MOI

instituteur tchèque, je veux me perfectionner dans la conversation française. A cet effet, je prie un collègue français d'un canton suisse où l'on parle le bon français, de me prendre en pension durant les mois de juillet et août de cette année. Les offres avec l'indication du prix de pension, etc., sont à adresser : **V. Havelka, instituteur, Příbram, 169. I., Bohême.**

Grand dictionnaire Universel du XIX^e siècle

LAROUSSE, — usagé — A VENDRE
17 vol. in-f^o

à très bas prix.

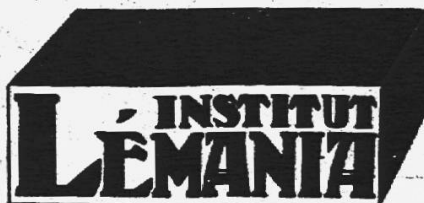
Ecrire case postale 3810. NEUCHÂTEL

H 3010 N

Jeune maître et instituteur viennois (suit les cours de l'université, IV^e semestre) et élève de l'école d'architecture (école polytechnique) à Vienne, cherchent pendant les vacances (juillet-septembre) un emploi comme maîtres de langue allemande, (précepteurs, correspondants). Volontier pour un logis très simple ou la pension à bas prix. We 2756

Nous offrons éventuellement, **ÉCHANGE** avec des collègues aussi modestes que nous, qui puissent loger chez nous le même temps, la saison nous est égale.

Lettres Franz Scheidl, städtischer Lehrer, Wien, XV. 1. Turnergasse, 18. |



Lausanne, 5, Avenue de la Harpe

Préparation **approfondie** et rapide

aux **BACCALAURÉATS** (scientifique et classique),

à la **MATURITÉ FÉDÉRALE**

et au **POLYTECHNICUM FÉDÉRAL,**

300 élèves en 2 3/4 ans, 95 % de succès